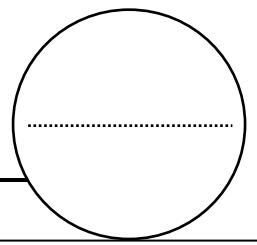




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue lundi 22 août 2016 à compter de 18h30 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Michael Houle, conseiller n° 4;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;
Les membres présents forment le quorum.

Sont absents :

Mme Tina Calvarese, conseillère n° 2;
M. Dale Langille, conseiller n° 3;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h30, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2016-08-190

1 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2016-08-191

2- AVIS DE MOTION – MODIFICATION DES RÈGLEMENTS NO 263 ET NO 263-1 – CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Lucie Bourdon, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il présentera un règlement modifiant le règlement n° 263 et n° 263-1 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

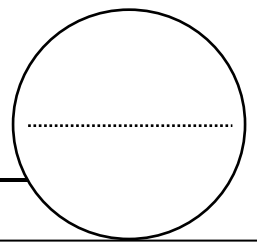
2016-08-192

3 –RÈGLEMENT 263-2 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 263 ET NO 263-1 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNCIPAUX

- | | |
|-------------|---|
| Attendu que | la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ; |
| Attendu que | la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique est entrée en vigueur le 10 juin 2016 ; |
| Attendu que | cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016 ; |
| Attendu qu' | un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Mme Lucie Bourdon lors de cette même séance extraordinaire du 22 août 2016 ; |
| Attendu que | les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ; |
| Attendu qu' | une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard (2) deux jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ; |



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



En conséquence, il est proposé par Michael Houle, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers

- D'adopter le projet de règlement 263-2 règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux du Village de Hemmingford, et ce, avec modifications à l'annexe 1, Champ d'application numéro 2 – Avantages ;
- De publier un avis public portant sur le projet de règlement et qui comprend, entre autres informations, un résumé du projet de règlement, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique* ;
- De prévoir l'adoption du règlement 263-2 à la séance régulière du 6 septembre 2016.

ADOPTÉE

2016-08-193

4 – RÈGLEMENT 267-1 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 267 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

- Attendu que la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;
- Attendu que la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique est entré en vigueur le 10 juin 2016 ;
- Attendu que cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016 ;
- Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller M. Michael Houle lors de la séance du 2 août 2016 ;
- Attendu que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;
- Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard (2) deux jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

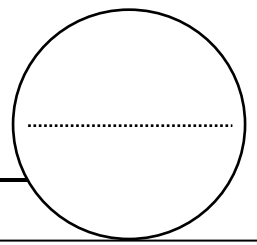
En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu unanimement par les conseiller ce qui suit :

- D'adopter le projet de règlement 267-1 règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du Village de Hemmingford, et ce, avec modifications à l'annexe 1, Champ d'application numéro 2 – Avantages ;
- De publier un avis public portant sur le projet de règlement et qui comprend, entre autres informations, un résumé du projet de règlement, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique* ;
- De prévoir l'adoption du règlement 267-1 à la séance régulière du 6 septembre 2016.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2016-08-194

5-EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Considérant la résolution 2016-07-172 relative à un appel de candidatures pour le poste d'adjointe administrative pour travailler au bureau municipal ainsi qu'à la bibliothèque ;

Considérant qu' un comité de sélection a été mandaté à rencontrer des candidats en entrevue et à présenter les recommandations d'embauche à cet effet par ladite résolution 2016-07-172 ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le conseil municipal du Village de Hemmingford procède à l'embauche de madame Jessika Savoie-Riendeau à titre d'adjointe administrative pour le département administratif de la municipalité aux conditions prévues au tableau des recommandations #2016-005 ;
- D'accepter les termes de travail et les conditions salariales proposés par le comité de gestion du personnel, ce qui inclut une période de probation de six (6) mois ;

ADOPTÉE

2016-08-195

6- EMBAUCHE MONITEUR - CAMP DE JOUR 2016

Considérant que le camp de jour sera offert par la Municipalité cette été, pour une période de neuf semaines ;

Considérant que certains moniteurs commenceront l'école avant la fin du camp de jour ;

Considérant qu' il y a lieu de procéder au remplacement des moniteurs ;

Considérant que Mason Simard a fait du bénévolat au camp de jour pendant plusieurs semaines cet été ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Michael Houle, conseiller et résolu unanimement par les conseillers de procéder à l'embauche de M. Mason Simard au poste de moniteur du camp de jour selon le tableau de recommandation #2016-006 et ce pour les 2 dernières semaines du camp ;

ADOPTÉE

2016-08-196

7 – VIDANGE ET DISPOSITION DES BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS MUNICIPAUX - OUVERTURE DE SOUMISSION ET ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant l'appel d'offres pour la vidange des boues dans les étangs aérés municipaux faite publiquement sur SEAO (système électronique d'appel d'offre) par la Municipalité du Village de Hemmingford se terminant le 22 août 2016;

Les soumissionnaires suivants ont répondu à l'appel d'offres :

| | |
|---|----------------------------|
| Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) | 44 867.18\$ taxes incluses |
| NSE Neault Solution Environnement | 79 240.77\$ taxes incluses |
| Centrix | 82 456.30\$ taxes incluses |
| Veolia ES Canada Service Industriels Inc. | 97 291.16\$ taxes incluses |

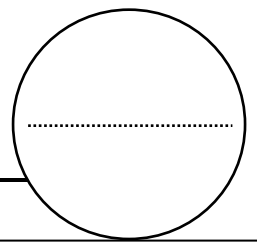
En conséquence, il est proposé par , conseiller, appuyé par , conseiller, et résolu unanimement par les conseiller ce qui suit :

- D'octoyer le contrat de vidange et disposition des boues dans les étangs aérés municipaux à l'entreprise Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 44 867.18\$ incluant les taxes.
- Que ce contrat respecte toutes les clauses comprises dans l'appel d'offres en date du 8 juillet 2016.
- Que le maire, Monsieur Drew Somerville et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Amélie Latendresse, soient autorisés à signer tout document relatif à l'ensemble de ce contrat.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2016-08-197

8 - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE/ ENGAGEMENT – PARTICIPATION FINANCIERE

Le Club de Patinage artistique de Napierville fera les inscriptions en date du 22 et 23 août 2016 et il sollicite une confirmation de l'aide financière afin d'allouer ce montant lors des inscriptions ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseiller qu'un montant de \$25.00 soit alloué pour chaque inscription des enfants qui demeurent sur le territoire du Village de Hemmingford.

ADOPTÉE

9 - PÉRIODE DE QUESTION

Aucun citoyen présent à la séance.

2016-08-198

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h10 sur une proposition de Normand Lussier, conseiller, appuyé par Michael Houle, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 22 août 2016.
